



L'ÉCHO DE VILLEROY

Pour d'autres renseignements sur Villeroy, visitez le site www.municipalite-villeroy.ca !

FESTIVAL DE LA CANNEBERGE

Prenez part aux festivités à Villeroy du 7 au 10 octobre 2010

La 16^e édition du Festival de la Canneberge aura lieu à Villeroy du 7 au 10 octobre 2010. Toute la population est invitée à prendre part aux festivités.

Au programme : exposants agroalimentaires et vente de produits de la canneberge, rendez-vous des arts, tire de chevaux, visites guidées aux cannebergières, partie de canneberge à la tire d'érable, bingo le jeudi soir et le dimanche après-midi.

À ne pas manquer sur la scène de la tente Fruit d'Or : Alain-François dès 21 h le vendredi 8 octobre 2010, Les blancs de mémoire à compter de 19 h 30 le samedi 9 octobre 2010, suivi de Cayouche à 22 h 30.

Le comité organisateur a également pensé aux enfants et à la famille. Un clown et des animations seront offerts samedi et dimanche de 13 h à 16 h. Le dimanche également : jeux gonflables et Jumpai.

Pour plus de renseignements concernant les activités et l'admission : 819 385-4748 ou www.festicanne.ca.

COMITÉ DE BÉNÉVOLES « AMOUR ET PARTAGE »

Plusieurs services offerts à la communauté

Le Comité de bénévoles « Amour et partage » désire informer la population à propos des différents services offerts à la population.

La popote roulante est un service de livraison à domicile de repas réfrigérés, préparés pour les personnes en convalescence, âgées ou en perte d'autonomie. La popote roulante vous permet d'obtenir un repas de qualité et équilibré, dans le confort de votre résidence afin de prendre du mieux et de bien vous alimenter. Pour informations : Monique Bédard au 819 385-4967.

Le programme d'assistance individuelle aux personnes retraitées (P.A.I.R.), en partenariat avec le CSSAE et la Sûreté du Québec, a pour but d'améliorer la sécurité des personnes seules, en perte d'autonomie, en convalescence ou qui présentent un handicap majeur. Ce programme de prévention permet aux utilisateurs de recevoir

un appel enregistré, à tous les jours, afin de s'assurer de leur bien-être. En l'absence de réponse, une opération alerte est déclenchée pour prêter assistance à l'abonné(e). Pour s'inscrire au programme P.A.I.R., il faut en faire la demande auprès du Centre d'action bénévole de l'Érable au 819 362-6898.

En ce qui concerne la **magnétothèque**, les bénévoles font la lecture des journaux locaux et autres documents sur cassettes, pour les personnes présentant une déficience visuelle, analphabètes, âgées ou souffrant de problèmes d'apprentissage. Pour obtenir le service de la magnétothèque, communiquez avec Yvonne Gaudreault au 819 385-4621.

La Sûreté du Québec vous informe...

HALLOWEEN

Sorcières, clowns, monstres et draculas se préparent à prendre d'assaut les rues. Ceux-ci, malgré les recommandations acharnées de leurs parents et enseignants, traverseront les rues n'importe où et en courant. Les conducteurs devront donc redoubler de prudence tandis que les petits monstres devront être vigilants et bien se comporter. Voici les recommandations élémentaires :

- Il faut porter autant que possible des vêtements courts aux couleurs vives. Une bande fluorescente peut aussi être ajoutée au costume.
- Il est préférable de se maquiller au lieu de porter un masque qui risque de diminuer ou de bloquer la vision.
- Il est conseillé de circuler en petits groupes et de parcourir un seul côté de la rue ou de la route à la fois. Il faut éviter de zigzaguer et de courir.
- Il est important de traverser aux intersections en commençant par bien regarder dans toutes les directions.
- Il ne faut jamais accepter une invitation à monter dans un véhicule ou à entrer dans une maison où vous ne connaissez personne.
- Il faut éviter les rues et les coins sombres et repérer les affiches Parents-Secours afin d'y trouver refuge si nécessaire.
- Il faut respecter l'environnement et les propriétés privées.
- Il ne faut rien manger durant la tournée. Au retour à la maison, il est important d'examiner soigneusement votre trésor avant de le déguster.

Le 31 octobre, l'entière collaboration des automobilistes est requise pour la sécurité des enfants. Les conducteurs doivent circuler à vitesse réduite tout en accordant la priorité aux enfants qui sillonneront les rues.

CYBERCRIMINALITÉ

L'Internet offre des possibilités et des occasions d'apprentissage inouïes. Malgré ses nombreux avantages, il n'est pas sans danger. Voici quelques conseils à suivre pour contrer vos inquiétudes :

- 1) Familiarisez-vous avec les services Internet que votre enfant utilise (messagerie instantanée, poste à poste, blog, etc.). Demandez-lui de vous enseigner l'utilisation.
- 2) Expliquez-lui que vous surveillez son usage d'Internet. Votre enfant ne doit pas s'imaginer qu'il a droit à son intimité à l'ordinateur.
- 3) Encadrez et surveillez étroitement votre enfant quand il va sur Internet.
- 4) Exercez un contrôle sur les photographies que votre enfant envoie via Internet. Surveillez de près son usage de webcams, d'appareil de photos numériques et de téléphones cellulaires.
- 5) Insistez sur le caractère public d'Internet, la permanence des images transmises et les implications juridiques et autre de la distribution d'image de nudité.
- 6) Tous les ordinateurs reliés à Internet qu'utilisent nos enfants devraient être installés dans un endroit passant dans la maison.

Suite à la page 3 >>>

De cette façon, vous pouvez les accompagner et augmenter leur sécurité. Adopter ces comportements est gage de succès. Malgré toutes vos bonnes intentions, il est possible que vous découvriez que votre ordinateur et votre enfant, à son insu, soient reliés à de la pornographie juvénile, de la fraude, ou tout autre crime. À ce moment, n'hésitez pas à communiquer avec votre service de police.

Si vous n'êtes pas certain s'il y a crime, vous pouvez également soumettre le tout aux sites suivants :

Pour la pornographie juvénile : www.cyberaide.ca

Pour la fraude : www.phonebusters.com

Pour les autres crimes : votre service de police.

Sgt Onil Lebel, SQ MRC de l'Érable

Semaine de prévention des incendies

Le thème la Semaine de la prévention des incendies 2010 « Le feu brûle, La fumée tue » veut inciter la population à agir en citoyen responsable et à procéder à la vérification régulière des avertisseurs de fumée.

Le bon fonctionnement d'un système de détection dans une résidence, le plus fréquent étant l'avertisseur de fumée, améliore les chances de survie lors d'un incendie. En effet, il y a deux fois plus de risque de mourir dans l'incendie d'une résidence en raison de l'absence de système de détection ou de son mauvais fonctionnement. L'absence de pile dans l'appareil et sa désactivation volontaire par les résidents empêchent le plus souvent son bon fonctionnement.

Les statistiques du Service de sécurité Incendie Régional de L'Érable (SSIRÉ) démontrent que lors des visites résidentielles, en lien avec la vérification de la présence et le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée, et ce pour les années 2008 et 2009, que 53 % des habitations (logements) ne rencontrent pas les exigences minimales de sécurité prévues à la réglementation en vigueur. **Les avertisseurs de fumée sauvent des vies !**

En cas d'incendie, un citoyen averti à temps voit ses chances de survie doublées. Assurez-vous donc régulièrement que vos avertisseurs fonctionnent. Rappelez-vous :

- De vérifier vos avertisseurs qu'ils soient à piles ou électriques, chaque mois.

- De remplacer vos avertisseurs aux 10 ans ou selon les recommandations du fabricant.

- **Le ramonage de la cheminée**, quelle soit de maçonnerie ou préfabriquée. Une accumulation de créosote représente un risque d'incendie en plus de causer une restriction au niveau de l'évacuation des gaz de combustion vers l'extérieur, ce qui affecte le rendement de l'appareil et représente un risque d'émanation de gaz toxique (CO) à l'intérieur de la résidence.

- La vérification ou l'installation d'un **détecteur monoxyde de carbone**. Tout appareil de chauffage qui brûle un combustible (bois, mazoute, gaz) représente un risque d'intoxication au monoxyde de carbone.

- L'entreposage sécuritaire du BBQ. Les bouteilles de gaz propane doivent être entreposées à l'extérieur.

Vos comportements prudents réduisent les risques d'incendie. En effet, les incendies peuvent être évités dans la plupart des cas par des règles élémentaires de prudence. Pour toute information sur la prévention des incendies : 819 362-2333 poste 254 ou www.msp.gouv.qc.ca/incendie dans la rubrique Prévention.

Serge Blier, TPI, Préventionniste, SSIRÉ

OCTOBRE 2010

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
					1	2
3	<u>4</u>	5	6	<u>7</u>	<u>8</u>	<u>9</u>
<u>10</u>	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Horaire des messes

PAROISSE SAINT-PHILÉAS DE VILLEROY

MESSE DU DIMANCHE :

La célébration est maintenant à 9 heures.

MESSE SUR SEMAINE :

Tous les JEUDIS à 9h à la sacristie.

Babillard

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 4 octobre 2010

19 h 30 à la Salle de l'école

FESTIVAL DE LA CANNEBERGE

16^e édition du 7 au 10 octobre 2010

Les personnes disponibles à être bénévoles durant la fin de semaine du festival sont invitées à communiquer au 819 385-4788.

CENTRE D'ACCÈS COMMUNAUTAIRE À INTERNET

Ouvert tous les lundis de 18 h 30 à 20 h. Le mardi sur appel seulement. Carte obligatoire à la première visite au coût de 5,00\$. Ensuite, les frais sont de 1,00\$ l'heure.

DATE DE TOMBÉE DES TEXTES : le vendredi 15 octobre 2010 à info@municipalite-villeroy.ca.

Lutte contre le braconnage

La Direction de la protection de la faune de la Mauricie et du Centre-du-Québec invite les citoyens à poursuivre leur collaboration avec les agents de la protection de la faune dans la lutte contre le braconnage en dénonçant les actes illégaux dont ils sont témoins.

Bien que la très grande majorité des 140 000 pêcheurs et 45 000 chasseurs, venant de partout au Québec, s'adonnent à leurs activités en toute légalité sur le territoire de la région, certains individus ne respectent pas les règles établies. Ils nuisent ainsi à la conservation de la faune et de ses habitats.

En 2009, les agents de protection de la faune de la région ont reçu seulement 619 signalements relatifs à des activités répréhensibles, comparativement à une moyenne de 860 au cours des trois années précédentes. Il est important de rappeler l'importance de la collaboration des citoyens. En effet, ce sont les renseignements recueillis à la suite des signalements qui permettent aux agents de procéder à des enquêtes et de rédiger des rapports d'infraction contre plusieurs contrevenants.

Au moment de signaler tout acte de braconnage ou geste allant à l'encontre de la protection de la faune ou de ses habitats, les gens doivent signaler les renseignements suivants : la date, l'heure et la nature de l'infraction; l'identité ou une brève description du contrevenant; la description et le numéro d'immatriculation du véhicule; le lieu précis de l'événement.

Les citoyens peuvent s'adresser à l'un des bureaux de la protection de la faune, soit celui de Victoriaville, au 819 752-4614.